

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2017)
Heft: 2164

Artikel: La Landsgemeinde, mieux que les médias sociaux : la vraie démocratie suppose d'assumer son opinion et de la confronter à celle des autres
Autor: Linder, Wolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014305>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

peut donner raison à l'Usam sur ce point. Mais par contre cette organisation passe sous silence un avantage non négligeable de la taxation privilégiée des dividendes. Plutôt que de se verser un salaire complet pleinement taxé, les patrons de PME préfèrent se rémunérer partiellement ou totalement en dividendes, faiblement taxés et

exemptés des cotisations AVS. Par ailleurs, lorsque l'Usam dénonce une double imposition – le bénéfice, puis les dividendes –, elle ne convainc pas. En matière fiscale, la taxation multiple à différents moments est pratique courante. Ainsi un acheteur dont le revenu a déjà été taxé paie à nouveau la TVA sur ses achats et le revenu accumulé

est soumis à l'impôt sur la fortune, ainsi que les rendements qui en découlent.

Un compromis sur une augmentation de la taxation des dividendes paraît pourtant indispensable pour compenser une partie du manque à gagner fiscal de la réforme et asseoir la crédibilité du nouveau projet.

La Landsgemeinde, mieux que les médias sociaux

La vraie démocratie suppose d'assumer son opinion et de la confronter à celle des autres

Wolf Linder - 08 mai 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31490>

Durant de longues années, je ne comptais pas parmi les fervents admirateurs de l'institution de la Landsgemeinde, partageant un scepticisme très répandu: dans de telles assemblées, le secret du vote n'existe pas.

Chacun peut voir comment et pour qui vote son fils, son voisin ou son employé. Le talent oratoire d'un Landamman peut influencer l'avis de l'assemblée. Le décompte d'une courte majorité est presque impossible lors d'un vote à main levée.

On se souvient encore de l'entêtement des Appenzellois des Rhodes-Intérieures qui ont refusé à plusieurs reprises le droit de vote à leurs femmes. Il a fallu qu'une poignée de vaillantes Appenzelloises portent la cause jusqu'au Tribunal fédéral pour obtenir

en 1990 les droits politiques dont les autres Suissesses bénéficiaient depuis longtemps. A cette époque, j'aurais voté comme les Nidwaldiens et les Appenzellois des Rhodes-Extérieures qui ont aboli leur Landsgemeinde dans les années 90.

Aujourd'hui, seuls les cantons de Glaris et d'Appenzell Rhodes-Intérieures connaissent encore une assemblée annuelle du corps électoral qui élit ses autorités, se prononce sur les finances et sur les questions importantes – telle l'interdiction de la burka, [refusée](#) dimanche 7 mai 2017. Seraient-ils donc les derniers à célébrer ce folklore et à tenir à cette vieille tradition n'ayant plus de place à notre époque?

Mes premiers doutes sont apparus il y a une dizaine d'années lors d'une discussion

avec Marianne Kleiner, première conseillère d'Etat d'Appenzell Rhodes-Extérieures, puis conseillère nationale (PRD). Celle-ci s'est battue sans succès pour réintroduire la Landsgemeinde à Trogen et Hundwil (AR), échouant malgré un argumentaire remarquable. Et en 2006, à Glaris, une motion de jeunes socialistes proposant la fusion des 25 communes du canton en trois nouvelles communes fut acceptée par la Landsgemeinde. Une année plus tard, la même assemblée faisait de Glaris le premier canton – et toujours le seul – à connaître le droit de vote à 16 ans.

Il s'agissait donc de bien autre chose que de folklore. Par la suite, deux travaux de recherche menés sous ma direction à l'Institut de science politique de l'Université de

Berne ont parachevé mon revirement d'opinion.

Le premier, la [thèse de doctorat](#) de Hanspeter Schaub, compare la qualité de la démocratie telle que pratiquée dans la Landsgemeinde d'une part, et par le vote dans les urnes d'autre part, dans six cantons; le [second travail](#) interroge un millier de citoyens glaronnais sur leur expérience de la Landsgemeinde, afin de savoir de quelle manière les débats à l'assemblée ont contribué à former leur propre opinion. De plus, il s'agissait de vérifier l'intensité du soutien à la démocratie d'assemblée.

Les deux travaux montrent une image nouvelle et fascinante de cette institution. Le vote dans les urnes voit l'initiative et le référendum contre les décisions du parlement se substituer à l'assemblée des citoyens. Un tel système permet une plus grande indépendance de la justice et accroît la capacité d'action du gouvernement. Par contre, la démocratie «*radicale*» de la Landsgemeinde élargit les possibilités de choix du peuple et permet aux citoyennes et aux citoyens de véritablement décider sur un plus grand nombre de dossiers. La Landsgemeinde permet également de mieux clarifier la responsabilité du gouvernement. Mais le plus surprenant est la qualité démocratique des débats tenus dans l'enceinte de la Landsgemeinde, révélée par les deux études.

Certes, un quart seulement du

corps électoral participe à l'assemblée. Mais les Glaronnais sont fiers de leur institution et perçoivent les décisions prises comme particulièrement crédibles. Et à raison, car l'assemblée est le théâtre de réels et vifs débats sur les questions de politique cantonale. L'étude détaillée de deux objets soumis à votation a montré qu'une bonne partie des participants ont formé leur avis au cours de l'assemblée. Les nouveaux arguments lancés dans le débat ont influencé la formation de l'opinion. Les personnes interrogées accordent une forte crédibilité aux propositions formulées par les personnes directement concernées par le problème discuté et par des citoyens sans mandat électif. Si leur point de vue est bien argumenté, il peut emporter l'adhésion.

Une étude plus ancienne, portant sur la révision du plan général d'affectation des sols dans 60 communes du canton de Zurich, arrive à des conclusions similaires: les propositions véritablement nouvelles émergent lors de l'assemblée communale censée adopter le nouveau plan, soit à la fin du processus de révision, et non lors des étapes précédentes qui passent par la consultation des partis ainsi que des associations et des groupes d'intérêts concernés.

Ces avantages devraient contribuer à expliquer pourquoi certaines communes suisses alémaniques ont aboli les conseils communaux introduits dans les années

1970. Dans les villes, le vote à l'urne devrait rester, pour des raisons pratiques, la seule solution possible. Mais les communes pour qui l'assemblée fonctionne bien n'ont pas de raison de se «*moderniser*» en lui substituant un conseil élu. En outre, nous devrions éviter de monter les systèmes l'un contre l'autre. Selon Schaub, les deux ont leurs avantages et leurs inconvénients et s'avèrent en de nombreux points comparables en termes de qualité du système démocratique local. L'absence de secret lors du vote en assemblée générale pose encore un réel problème – que le recours au *smartphone* permettrait de résoudre.

Mais quelles sont, alors, les raisons de la grande qualité des débats dans une démocratie d'assemblée, non seulement dans les Landsgemeinde mais également dans les centaines d'assemblées communales à travers le pays? Tout d'abord, se lever pour soumettre une proposition à une assemblée requiert du courage: son auteur sait qu'elle ne va pas plaire à tout le monde. Ce courage ne va pas de soi; j'ai participé à des assemblées où j'en ai moi-même manqué, ce que j'ai regretté ultérieurement. Ce courage se retrouve dans la plupart des assemblées où les propositions de ces valeureux intervenants sont probablement appréciées tout comme dans le «*ring*» glaronnais.

En outre, la liberté

d'expression dans le cadre d'une assemblée publique ne constitue pas seulement un droit mais impose un devoir envers soi-même. On doit répondre de ce qu'on dit. Voilà la grande différence avec l'anonymat de ces médias sociaux où règnent scandales et fausses informations et où se

mobilise une communauté virtuelle d'individus partageant des opinions analogues – mais dont personne ne répond ni de ses propres affirmations ni des «*informations*» qu'il partage généreusement. Enfin les propositions présentées en assemblée se doivent d'être justifiées dans les faits. Elles

aboutissent à une discussion du pour et du contre, indispensable pour une décision démocratique où ne s'impose aucune certitude, ni du bien, ni du juste.

Une première version de cet article a paru en allemand dans l'hebdomadaire [Die Weltwoche](#).

Développement durable: l'état de la situation

Vingt-cinq ans après le Sommet de la Terre, vers une économie de la durabilité (2/2)

René Longet - 03 mai 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31465>

De nombreuses organisations œuvrent à l'introduction de la durabilité ou d'éléments de durabilité dans le quotidien des acteurs économiques. On peut citer le [World Business Council for sustainable development](#), créé à l'occasion du Sommet de la Terre de 1992, le [Global Compact](#), lancé en 2000 par Kofi Annan, [Ashoka](#), [Balle](#) ou [B-Corp](#), regroupements d'acteurs progressistes de l'économie (voir l'article précédent dans DP 2163: [Développement durable: revenir aux fondamentaux](#)).

Des entreprises se sont [organisées](#) en vue de soutenir une politique climatique responsable. Et dès l'élection de Donald Trump – quatre jours après l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris (4.11.2016) –, [640 acteurs économiques américains](#), et non des moindres, lui ont demandé de ne pas dénoncer cet accord...

Par ailleurs, pratiquement pour tous les biens et services, on trouve aujourd'hui des offres de qualité durable, garanties par des labels: bois ([FSC](#)), pêche ([MSC](#)), agriculture (bio), énergie (tarifs privilégiant les énergies renouvelables), bâtiment (certifications de performance énergétique ou de qualité écologique et sanitaire des matériaux), investissements (fonds éthiques et verts, *impact investment*, etc.), extraction «*responsable*» de [matières premières](#) ou encore [huile de palme «durable»](#).

Des engagements globalement insuffisants

Il faut bien voir que ces initiatives comportent deux limites majeures: d'une part, leur niveau d'exigence (et de vérification) est variable et, d'autre part, elles demeurent le choix d'une minorité, tant de

producteurs que de consommateurs. Ceci dit, le grand mérite de ces initiatives reste de fournir la démonstration de la faisabilité des exigences de la durabilité.

C'est là qu'il faut s'interroger sur le rôle des Etats. Depuis que la commission Brundtland a rendu son rapport, la notion de développement durable a été déclinée dans de nombreux documents faisant foi, du niveau international au niveau local. Toutefois, les gouvernements restent pour la plupart prisonniers de la croyance en la capacité d'autorégulation de l'économie, qui fonctionnerait d'autant mieux que l'on n'intervient pas. Ils se montrent très frileux dès qu'il s'agit d'imposer des exigences écologiques et sociales aux acteurs économiques.

De plus, ces mêmes gouvernements tolèrent un